



partage : calcul des fruits

Par **mamico**, le **21/05/2011** à **09:21**

je suis en divorce depuis 8 ans, j'ai gardé la maison et mon ex mari les liquidités, si nous avons partagé le lendemain du divorce, le prix de la maison correspondait aux montant des liquidités, 8 ans après je vais payer une indemnité d'occupation énorme et lui? j'ai demandé que les fruits de son capital soit partagé mais comment est-ce calculé? je pense que c'est loin d'équivaloir ce que je vais payer. N'y a -t-il une prescription sur les indemnités d'occupation? Merci beaucoup de votre réponse

Par **Domil**, le **21/05/2011** à **12:00**

C'est pour ça qu'il faut partager la communauté sans attendre et pas rester en indivision comme vous l'avez fait.

S'il y a prescription pour l'indemnité d'occupation, c'était 30 ans avant 2008 et 10 ans depuis 2008

[citation]j'ai demandé que les fruits de son capital soit partagé mais comment est-ce calculé?[/citation] qu'a-t-il fait du capital ?

Par **mamico**, le **21/05/2011** à **13:35**

j'ai fait tout ce que j'ai pu pour liquider la communauté au plus vite mais il a fait trainer , je savais bien que ça allait me couter cher.

Le capital? il a du en dépenser une partie.

En fait on avait un appartement en commun dont il avait la jouissance,il a eu des indemnités d'occupation pendant quelque temps, et il l'a vendu, j'ai accepté de lui laisser l'argent, il en a racheté un autre maintenant quels fruits va -t-il me donner?

merci.